

COMPTRE-RENDU

12^{ème} Assemblée générale -31 mai 2017

Compte-rendu Atelier

«Prévenir la corruption dans ses opérations en France et à l'étranger»

Assemblée générale du Global Compact France – 31 mai 2017
Salons de l'Aveyron- Paris XIIe

Le Global Compact France organisait le 31 mai 2017 dans le cadre de son Assemblée générale annuelle, un atelier « Anticorruption » intitulé « Prévenir la corruption dans ses opérations en France et à l'étranger » auquel plus d'une quarantaine de personnes y ont participé.

Cadre général : la politique anticorruption aujourd'hui

Pour Laurène Bounaud, Déléguée générale de Transparency International France (TIF), la corruption c'est l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées. La corruption peut être active ou passive, faite sur des agents publics étrangers selon la qualification pénale. Elle concerne des personnes morales comme physiques. Il a été estimé que la corruption coûte de 120 milliards d'euros selon la Commission européenne à 990 milliards d'euros selon d'autres études. Elle est un facteur de déstabilisation politique mais aussi d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes (catastrophe du Rana Plaza, scandale du Mediator).

Si la France est qualifiée comme un leader sur les questions de RSE, notamment sur le volet environnemental et social, elle apparaît comme très moyenne en matière d'éthique des affaires selon les chiffres de l'OCDE. L'indice de perception de la corruption de Transparency International (TI) identifie un degré de corruption important là où les entreprises françaises sont présentes (Brésil, Chine, Inde, Mexique...).

L'ONG Transparency International a été fondée il y a 20 ans par Peter Eigen, ancien dirigeant de la Banque mondiale. Il a travaillé sur les liens de causes à effets entre la corruption et les problèmes de développement et a par la suite intégré ce thème à l'agenda politique international. 20 ans plus tard, pour lutter contre la corruption il existe plusieurs conventions notamment celles de l'OCDE de 1997 (40 pays) ou encore la MERIDA des Nations Unies de 2003 (plus de 140 pays). La lutte contre la corruption a également été marquée par la création du 10^{ème} principe du Global Compact en 2009.

Transparency International est présent dans plus de 110 pays à travers le monde. En termes de financement, le secrétariat général basé à Berlin perçoit des subventions publiques. Le modèle du bureau français de Transparency International est basé quant à lui sur les cotisations de ses membres et ne touche aucune subvention. TIF possède 3 leviers d'action principaux : le plaidoyer pour renforcer la législation, le soutien aux victimes et aux témoins d'actes de corruption et l'accompagnement des acteurs publics-privés. TIF a également trois priorités : la transparence de la vie publique, les flux financiers illicites et l'éthique des affaires. Le rôle de TIF est d'autant plus important que la pression de la société civile est grande. Les législations nationale et internationale se sont renforcées (UK Bribery Act) et ont été suivies de sanctions financières plus impactantes. L'extraterritorialité sur les questions de corruption est telle que les juges développent des compétences quasi universelles.

La loi Sapin 2 est un bond en avant ; adoptée en décembre 2016, c'est une révolution en France pour le monde des affaires.

La création de cette loi a donné lieu à l'émergence de fonctions et services dédiés à la conformité et à l'éthique pour les entreprises. L'éthique est par ailleurs une dimension importante pour de nombreux collaborateurs (notamment les plus jeunes) mais également pour les investisseurs (ISR).

Focus sur la législation française : la loi Sapin 2 sur l'anticorruption

Baptiste Pécriaux, Responsable secteur privé à TIF, rappelle en premier lieu que la France, qui avait transposé en 2000 la Convention OCDE de 1997 sur la corruption d'agents publics étrangers, n'a reçu qu'une seule condamnation entre 2000 et 2015 alors que des entreprises françaises étaient pourtant condamnées dans d'autres pays. Le dispositif français n'était donc pas efficace. Le but de cette nouvelle législation est de : mettre en place en France des procédures à ce jour non prévues par la justice française, inefficace en la matière, permettre à la France de respecter ses engagements internationaux, protéger les entreprises françaises en évitant la fuite de données sensibles et hisser la législation française au niveau des plus hauts standards en matière de prévention de la corruption.

Les 5 apports principaux de cette loi sont :

- La création d'une Agence française de l'anticorruption
- L'obligation de conformité
- L'élargissement de la compétence de la loi française en matière de corruption d'agents publics étrangers
- La transaction pénale
- La protection des lanceurs d'alerte.

L'Agence française de l'anticorruption qui prend la suite du Service Central de Prévention de la Corruption est rattachée à Bercy et au Ministère de la justice. Elle a 4 missions : accompagner et conseiller les entreprises ; contrôler les 8 mesures de détection et de prévention de l'anticorruption ; sanctionner le cas échéant les personnes physiques et morales avec des amendes et contrôler la mise en conformité des entreprises condamnées.

L'Agence française de l'anticorruption est actuellement dirigée par un ancien juge d'instruction M. Charles Duchaine, trois sous directions et une Commission de sanction indépendante.

Les 8 mesures de conformité obligatoires de la loi Sapin 2 s'appliquent aux entreprises de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros. Le dirigeant de l'entreprise peut être personnellement impliqué (jusqu'à 200 000 euros d'amende) et dépasser le million d'euros pour les personnes morales. Transparency International France a publié un guide, avec le soutien du Global Compact France, sur les mesures de conformité de la loi Sapin 2 en particulier pour les PME et ETI.

Les 8 mesures de conformité se déclinent ainsi :

- 1- La création d'un code de conduite annexé au règlement intérieur. Pour TIF ce code doit être porté par le plus haut dirigeant de l'organisation. Il doit également détailler les situations à risques auxquelles sont exposés les collaborateurs.
- 2- La mise en place d'un dispositif d'alerte éthique sécurisé et anonyme. Les cas les plus graves remontent généralement grâce à ce dispositif. Il protège les salariés les plus exposés et leur assure une protection contre les représailles.
- 3- Cartographier, identifier régulièrement les risques et mettre en œuvre un plan d'actions.
- 4- Mettre en place des procédures d'évaluation des partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, intermédiaires) avec des procédures de diligence raisonnable.
- 5- Mettre en place des procédures de contrôle comptable (souvent déjà en place avec les Commissaires aux Comptes).
- 6- Déployer un programme de formation et de sensibilisation notamment en présentiel auprès des personnes les exposées.
- 7- Mettre en place des sanctions disciplinaires.
- 8- Contrôler et évaluer les politiques mises en œuvre.

La seule obligation pour les entreprises de moins de 500 salariés est de mettre en place un dispositif d'alerte éthique. Même si elles ne sont pas légalement concernées par les 8 mesures de la loi Sapin 2, les grandes entreprises seront attentives aux pratiques de leurs prestataires quelles que soient leurs tailles.

Focus : le plan de prévention de la corruption de La Poste

Pour M. Widloecher, Déontologue du Groupe La Poste et Vice-Président du Cercle éthique des affaires, il y a plusieurs bonnes raisons de mettre en place un plan de prévention de la corruption : tout d'abord être en conformité avec les 8 exigences de la loi Sapin 2, mieux appréhender le phénomène des lanceurs d'alerte et enfin renforcer la confiance de ses parties prenantes. Le comportement éthique est source de création de valeur. C'est également un moyen d'accéder à des marchés à l'étranger et de rassurer les investisseurs qui attachent désormais une plus grande importance à la gouvernance d'une organisation et à son éthique des affaires.

Selon M. Widloecher la stratégie anticorruption d'une entreprise passe d'abord par une tolérance zéro et par l'implication de tous les collaborateurs. D'après les statistiques, ce sont, dans les entreprises, les plus hauts dirigeants qui commettent principalement des actes de corruption, et les « cadeaux » et « invitations » représentent l'un des enjeux majeurs de la question.

Selon lui, afin de prévenir la corruption en entreprise la première étape est de cartographier les risques de manière transverse et collaborative.

Contrairement aux idées reçues la corruption ne concerne pas uniquement les pays en développement mais se pratique aussi en France (avec un risque majoré de 50% si l'on est en lien avec les collectivités locales). Les acheteurs et les prescripteurs sont particulièrement exposés tout comme certains secteurs (bâtiment/immobilier et la filière bois/papier/imprimerie).

Certains publics nécessitent une attention soutenue : gérants des systèmes d'information, responsables des partenariats et mécénat, collaborateurs ayant un mandat politique. Pour déployer ce plan de prévention, l'engagement de la direction est indispensable, tout comme la constitution d'un Comité anticorruption, la création de groupes de travail ad hoc et la mise en place de formations (ex sur les cadeaux et les invitations).

Selon son expérience, l'attitude à adopter quand on est victime ou témoin d'un acte de corruption est d'en parler prioritairement à son manager (si ce dernier n'en est pas l'auteur), puis remonter l'information à son déontologue ou chargé d'éthique via une boîte mail sécurisée et confidentielle, par courrier ou de manière physique. Le déontologue peut être responsable du suivi du lanceur d'alerte et de la bonne poursuite de sa carrière au sein de l'organisation. M. Widloecher rappelle l'importance de donner confiance aux salariés concernant les dispositifs d'alerte. La Poste enregistre entre 120 et 180 alertes éthiques par an dont 85 à 90% sont des demandes de conseil.

Pour prévenir la corruption, La Poste a quant à elle mis en place :

- Un code de conduite annexé au Règlement Intérieur avec un système d'alerte ;
- Un code de conduite anticorruption ;
- Un référent anticorruption par grande unité d'affaires ou filiale importante ;
- Une politique générale de cadeaux et d'invitations relayée aux collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants ;
- Une charte pour la représentation d'intérêts (lobbying) ;
- Un guide éthique pour les collaborateurs ayant des mandats d'élus politiques.

Pour favoriser l'appropriation de la politique anticorruption, la Poste a mis en place un intranet et une application smartphone dédiés à l'éthique pour les collaborateurs (avec quizz), des newsletters ciblées pour les managers, l'organisation chaque année d'une journée de l'éthique au sein de l'entreprise avec des débats et des interviews accessibles à distance en direct (intranet, smartphone) et le développement de formations pour tous les collaborateurs.

Questions

Lors des questions M. Widloecher a indiqué qu'à la Poste, il existe un déontologue pour chaque unité d'affaires ou grande filiale (Banque Postale, Courrier, Colis-Express international, Réseau, Numérique, Immobilier). Sa mission est d'animer ce réseau et d'impulser les actions de sensibilisation (information, communication, formation) nécessaires dans un cadre et moins technique que comportemental.

Par ailleurs, M. Widloecher a plaidé pour que les déontologues soient indépendants de la compliance, afin notamment d'éviter les conflits d'intérêts possibles, expérimentés et en fin de carrière et capables de ce fait de résister à toutes formes de pression d'où qu'elles viennent.

Les comptes rendus et les photos de la journée sont disponibles sur notre [site internet](#).

À propos du Global Compact France :

Le Global Compact des Nations Unies rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de [10 principes](#) universellement reconnus relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes fournissent une feuille de route pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale et soutenir les [17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies](#).

Relais local officiel en France, le Global Compact France rassemble plus de 1 150 entreprises et 100 organisations à but non lucratif, constituant le deuxième réseau dans le monde en nombre de participants. Le Global Compact France offre un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

Contact : 01 80 48 90 70 / contact@globalcompact-france.org / www.globalcompact-france.org

